



2026 / 2027

REGLEMENT SPORTIF EPEE

NOUVELLE AQUITAINE

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

L'application du règlement sportif FFE, de la Nouvelle-Aquitaine et du cahier des charges de l'organisation des épreuves régionales est obligatoire.

Si au cours de la saison une modification du règlement sportif s'impose, une information sera relayée par mail à tous les clubs.

Table des matières

1. INFORMATIONS GENERALES	4
1.1. VOTRE LICENCE	4
1.2. COUVERTURE MEDICALE	4
1.3. LE MATERIEL	5
1.4. SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE	4
1.5. EQUIPE INTER-CLUB (EIC)	5
1.6. CLASSEMENTS	5
2. ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE	6
2.1. INFORMATIONS DE L'EPREUVE	6
2.2. HORAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES	6
2.3. ENGAGEMENT DES TIREURS	7
2.4. DIRECTOIRE TECHNIQUE :	7
2.5. ARBITRAGE	7
2.6. RECOMPENSES	8
2.7. ENVOI DES RESULTATS	8
3.ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M7 A M13	9
3.1 CATEGORIE M7 A M11	9
3.2 CATEGORIE M13	9
3.3. MATERIEL	10
4. FILIERE HORIZON 2036	11
4.1 EPREUVE H2036 LENA 8 ^{ème} DE FINALE :	11
4.2 EPREUVE H2036 1/4 DE FINALE :	11
4.3 EPREUVE H2036 1/2-FINALE	12
4.4 QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES	12
5. ORGANISATION SPORTIVE M17/M20	14
5.1 EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE M17/M20	14
5.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20 HOMME ET DAME	14

6. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M23	17
7. ORGANISATION SPORTIVE SENIORS	17
7.1 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX EPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES SENIORS	17
7.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS	17
8. CATEGORIE VETERAN 3 ARMES	20
8.1 EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE : Cf. règlement sportif FFE	20
8.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :	20
9 STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX	23
10. INTEGRATION DES HANDISPORTS	23

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. VOTRE LICENCE

- ✓ Elle est obligatoire pour la pratique de votre sport.
- ✓ Elle est téléchargeable sur l'espace extranet du licencié ou du club.
- ✓ Chaque club doit demander et payer ses licences directement à la Fédération.

1.2. COUVERTURE MEDICALE

Tout organisateur d'épreuves sportives engage sa responsabilité selon les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, il doit être dûment assuré auprès d'un organisme d'assurance reconnu.

Conformément au règlement médical fédéral 2026, Surveillance sanitaire des compétitions :

Les moyens humains et matériels à mettre en œuvre dans le cadre des compétitions doivent être adaptés selon l'importance de la manifestation.

Jusqu'à la catégorie M13 : les compétitions régionales peuvent être surveillées par l'ensemble des personnes qualifiées énumérées (Intervenant initié aux gestes qui sauvent ; Secouristes titulaires d'un PSC ; Infirmiers et personnel titulaires d'un certificat ; médecin), licenciée à la FFE.

De la catégorie M13 à M17 : les compétitions régionales seront surveillées au minimum par un intervenant en santé disposant d'un PSC, licencié à la FFE. Nous rappelons que les sportifs mineurs doivent être examinés et soignés en présence d'un parent ou d'un représentant majeur.

A partir de la catégorie M20 : la présence d'un professionnel de santé (Médecin, infirmier, Kiné) est nécessaire. Là aussi, il sera licencié à la FFE sauf s'il a une couverture spécifique en responsabilité civile professionnelle couvrant la surveillance des compétitions.

Pour les compétitions réunissant plus de 100 tireurs, il est recommandé d'avertir le SAMU en amont de la compétition.

1.3. SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE

Il n'y a pas de surclassement automatique.

- Le simple surclassement n'est possible qu'à partir de la 1^{ère} année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.
ATTENTION : pour les catégories M11 et M13 1^{ère} année. Les simples surclassements pour ces escrimeurs ne seront accordés qu'avec l'utilisation du formulaire de simple surclassement cas particulier.
- Les doubles surclassements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17

Cf. règlement médical : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

1.4. LE MATERIEL

Pour toutes les épreuves : application du règlement FFE (Cf. Règlement matériel 2026/2027)

1.5. EQUIPE INTER-CLUB(EIC)

La constitution des Equipes Inter-Club est réalisée entre différents clubs d'une même ligue. Les clubs doivent remplir le formulaire qui doit être validé par la ligue.

1.6. CLASSEMENTS

Le classement Nouvelle Aquitaine est un outil de promotion de l'escrime et il permet de qualifier certains tireurs pour les Championnats de France.

Les sélections sur quotas sont attribuées par le classement régional. Celui-ci s'arrête après la dernière épreuve LENA.

La formule utilisée : $\text{Points} = 100 * C * (1,01 - \log(R) / \log(P1)) * (P2 / 1,72)$

C : coefficient de la compétition

R : rang du tireur

P1 : nombre de participants

P2 : nombre de participants utilisé pour le coefficient de participant
(on limite cette valeur à 150)

Les classements sont disponibles sur le site du LENA :

<http://resultats.escrime-nouvelle-aquitaine.fr/>



REGLEMENT SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

2. ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

2.1. INFORMATIONS DE L'EPREUVE

Les épreuves de ligue sont créées en ligne sur l'extranet par le LENA

Les épreuves de clubs ou département sont créées en ligne sur l'extranet par le Comité départemental.

Les épreuves Nouvelle-Aquitaine sont ouvertes aux autres ligues et aux étrangers.

Les Championnats Régional Nouvelle-Aquitaine sont fermés aux licenciés de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite :

- A la ligue (pour une mise en ligne sur le site de la FFE) :

secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

- Aux Conseillers Technique Sportifs :

colignon.atr@outlook.fr

grenouillet.atr@yahoo.com

- Au Responsable de l'Arbitrage Régional

Franck Bellevier : franck@bellevier.fr

2.2. HORAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires des compétitions de ligue :

Pour les compétitions régionales qui commencent le samedi, le début de l'épreuve ne doit pas commencer avant 12h. sauf dérogation ou demande de la LENA.

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, un décalage est conseillé. Prévoir 1h30 de battement entre le début des deux vagues si le nombre de pistes et d'arbitres est limité (notamment au fleuret et à l'épée).

Installations sportives :

Pour une bonne organisation des épreuves régionales à l'épée et au fleuret, nous conseillons un minimum de 15 pistes.

Gestion informatique de la compétition :

L'organisateur doit être en mesure de gérer informatiquement la compétition :

- Il est indispensable qu'au moins une personne soit en capacité d'utiliser un des logiciels de compétition.
- Le pôle informatique doit être équipé des outils nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve : ordinateur, imprimante, papier, encre, connexion internet

2.3. ENGAGEMENT DES TIREURS

Compétitions en Nouvelle-Aquitaine :

Les engagements pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine devront obligatoirement se faire en ligne sur l'extranet de la FFE le mercredi à 23h59 au plus tard pour les individuels et les équipes.

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Directeur :

- ✓ Individuel M9 / M11 : 8 euros
- ✓ Individuel M13 / M15 / M17/ M20 / senior / vétérans : 12 - 15 Euros
- ✓ Equipe : 20€

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la division, la Fête des Jeunes individuelle et par équipes, Challenge M13, 1/2H2036 et ¼ H2036 sabre sont effectués par le LENA.

Pour les épreuves nationales organisées sous l'égide de la FFE, ainsi que les épreuves de la filière H2036, la clôture des engagements est fixée :

- 10 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le dimanche : M15/M17/M20/Vétérans
- 4 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris) : seniors

POUR LES EPREUVES SUR SELECTION : les sélections sont envoyées aux clubs et la confirmation de participation aux épreuves est faite 25 jours avant l'épreuve **PAR LES CLUBS NON PAR LES TIREURS OU LES PARENTS DES TIREURS.**

La validation et les frais d'inscription pour les catégories de M15 à senior seront à régler directement sur l'extranet par le club ou le tireur pour les épreuves nationales FFE (Cf. règlement sportif FFE).

2.4. DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il est composé de 3 personnes pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine :

- Un cadre technique ou son représentant
- Un référent CRA nommé par celle-ci
- Une personne représentant le club organisateur (maître d'armes ou autres)

2.5. ARBITRAGE

Chaque organisateur d'épreuve fera en sorte de faire respecter la charte de l'arbitrage. Afin de lutter contre les incivilités cette dernière pourra être remise au moment des inscriptions

à chacun des participants et elle devra être affichée de manière visible pour tous sur le lieu de la compétition.

Toutes les épreuves organisées en Nouvelle-Aquitaine devront respecter le règlement FFE et les recommandations édictées par la commission régionale d'arbitrage.

Disposition spécifique : pour les épreuves individuelles et par équipes, la règle de non-combativité (T.124 FIE) s'applique à partir de la catégorie M17.

2.6. RECOMPENSES

Pour les épreuves M7/M9/M11 : Il est souhaitable que tous les participants soient récompensés. Pour toutes les épreuves à partir de M13 : Coupes, médailles aux 4 premiers individuels et au podium pour les épreuves par équipe. Des récompenses supplémentaires peuvent être envisagées et sont souhaitables.

Pour les Championnats Nouvelle-Aquitaine, les récompenses du Podium seront prises en charge par la Ligue :

- Pour les épreuves individuelles : Les 4 premiers du podium
- Pour les épreuves par équipes : Les 3 premières équipes du podium (sauf en M13 les 4 premières équipes)

Les remises des récompenses se feront à l'issue de chaque finale.

IMPORTANT : La remise des récompenses doit être une « **cérémonie** » car elle doit mettre en valeur les performances des tireurs. Pour ce faire, il est demandé aux clubs organisateurs de disposer d'un podium derrière lequel sera positionné un kakemono de la Ligue.

2.7. ENVOI DES RESULTATS

L'envoi des résultats doit se faire obligatoirement avant le MARDI MATIN suivant la compétition. L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être :

- Publié en PDF/XML/FFF sur l'EXTRANET de la Fédération par **le club organisateur**.
- Envoyé à la Ligue sous les formats XML/PDF (ou cotcot) aux adresses suivantes : grenouillet.atr@yahoo.com ; secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

Pour la publication sur l'extranet :

Cliquez sur l'onglet engagement puis gestion de la compétition.

Pour chaque compétition, cliquez sur modification et en bas de la page vous trouverez les 3 zones de dépôt pour chaque fichier.

3. ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M7 A M13

3.1. CATEGORIES M7 A M11

Pour les animations de jeunes en Nouvelle Aquitaine la FFE préconise :

- Catégories M7/M9/M11 : équipes de 2 personnes avec un remplaçant possible relais en 4 touches jusqu'à 16. Pas d'élimination.

Les épreuves de jeunes peuvent être soit individuelles soit par équipes. Il est souhaitable de privilégier les "**animations**" par équipes". Pour ces 3 catégories la mixité (garçons-filles) doit être favorisée.

Il faut encourager la pratique des 3 armes pour les M11, et uniquement les armes conventionnelles pour les catégories inférieures.

Dans le cas de l'organisation "**d'animations**" individuelles, il faudra privilégier les épreuves en poule de 4 sans tableau qui comportent les avantages suivants : plus grand nombre de matchs tirés, durée d'épreuve plus courte, pas d'éliminé, tout le monde arrive et repart en même temps.

3.2. CATEGORIE M13

Les épreuves M13 suivantes seront organisées :

- Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel et par équipe
- 3 épreuves régionales Nouvelle-Aquitaine M13
- Coupe Nouvelle-Aquitaine par équipe

Epreuves régionales :

Formule :

2 tours de poule sans éliminé, minimum 5 ou 6 par poule en favorisant les poules de 6 avec décalage par club au tour de poule et tableau d'élimination directe sans tirer la troisième place.

En fonction des possibilités techniques et du nombre d'inscrits, l'organisateur et le cadre technique responsable de l'arme (Jeanne Colignon) pourront adapter la formule la veille de l'épreuve pour qu'il y ait un maximum de matchs tirés (2 tours de poules, tableau de repêchage, tableau B ...).

En cas de tableau B, le classement final sera établi à l'issue des tableaux A et B.

Championnat Nouvelle-Aquitaine M13 individuel et équipe

L'épreuve individuelle se déroulera le samedi.

Engagement : les clubs engagent les tireurs sur l'extranet FFE.

Formule : tour de poule sans éliminé et tableau d'élimination direct sans tirer la troisième place. Cette formule est privilégiée dans la mesure où les tireurs auront une compétition par équipe le dimanche.

Epreuve par équipe mixte :

Ces épreuves sont ouvertes sans quota. Il est possible de les constituer en équipes de clubs, départementales et Inter départementales. Il est impératif de communiquer les noms des tireurs composant les équipes par mail à l'organisateur au plus tard à la clôture des inscriptions.

Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum avec 2 remplaçants possibles (1 homme et 1 dame).

Formule : chaque rencontre se déroule en 8 relais. Chaque relais se tire en 4 touches, 2 minutes, soit 32 touches pour la rencontre.

Remplacement

Cf. Règlement fédéral

Equipe :

Si < à 6 équipes : poule unique en 36 touches le classement se fait sur le résultat de la poule.

Si > ou = à 6 équipes : Tableau en 36 touches (Dans la mesure du possible tous les matchs seront tirés)

QUALIFICATION AU CHALLENGE DE France EN REVISION

Cf Règlement Sportif fédéral.

La sélection:

Les quotas attribués par la FFE seront redistribués par le classement régional

CLASSEMENT M13

Le classement sera calculé en utilisant la formule de calcul générale de la ligue.

Ces compétitions devront être nommées et identifiées comme épreuves M13. Les départements qui organisent ces épreuves devront donner les informations nécessaires au secrétariat du LENA afin de positionner les épreuves au calendrier de ligue avant le 30 septembre.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M13

Compétitions	Coefficient	Épreuves comptabilisées dans le classement
Épreuves départementales enregistrées	0.5	3 meilleures résultats
Epreuves régionales + open	1	
Championnat Nouvelle Aquitaine	2	
Toutes les épreuves H2036	2	

3.3. MATERIEL

- Pour les épreuves Nouvelle Aquitaine, il n'y aura pas de contrôle systématique du matériel dans les catégories M13, sauf matériel réglementaire de sécurité.

Jusqu'au tableau de 8, l'arbitre aura le libre choix de vérifier le matériel en cas de doute (avec en plus des contrôles inopinés du matériel). A partir du tableau de 8, un contrôle du matériel sera obligatoirement effectué.

Néanmoins nous demandons aux maîtres d'armes de club de veiller à ce que leurs élèves aient du matériel en parfait état de marche et aux normes.

- Au Championnat Nouvelle-Aquitaine, le contrôle des armes sera effectué comme dans les catégories supérieures.

4. FILIERE HORIZON 2036

Cf. règlement sportif fédéral : LA FILIERE H2036

Un référent pour chaque arme est identifié en début de saison.

Les épreuves individuelles et par équipes sont accessibles aux tireurs licenciés à la FFE

4.1 EPREUVE H2036 LENA 8^{ème} DE FINALE :

EPREUVE INDIVIDUELLE :

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des 8^{èmes} de finale LENA les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la ligue.

FORMULE : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club et par département au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place.

4.2 EPREUVE H2036 1/4 DE FINALE :

EPREUVE PAR EQUIPE : 4 équipes maximum homme / 4 équipes maximum dame pour la Nouvelle-Aquitaine

Composition : la commission statuera sur la composition des équipes en s'appuyant sur le classement régional

EPREUVE INDIVIDUELLE

Engagement

Pour l'épreuve des quarts de finale (épreuve de zone : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie (pas de quotas).

Formule : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club et par ligue au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place.

4.3 EPREUVE H2036 : 1/2-FINALE

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des demi-finales, La Ligue engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

La Ligue engagera les tireurs selon le mode de qualification suivant :

Les quotas FFE Nouvelle-Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacune des deux ligues.

Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux ligues régionales. Les tireurs seront sélectionnés pour la demi-finale à partir du classement de la compétition de zone.

Les trois quotas de la ligue seront redistribués selon le classement régional actualisé après l'épreuve de zone.

Si une demande de wildcard est accordée elle sera prise sur nos 3 quotas réservés.

Formule : Règlement FFE

4.4 QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES

Cf Règlement FFE 2026/2027

POUR L'INDIVIDUEL : La sélection se fait soit :

- **Par la filière "HORIZON 2036"** : Les 40 premiers tireurs métropolitains du classement national actualisé avant la fête des jeunes. (Règlement FFE)
- **Par la filière Ligue Nouvelle-Aquitaine :**

Pour chaque arme les quotas attribués par la FFE seront redistribués de la manière suivante :

- Les quotas seront distribués par le classement national
- 1 quota sera conservé pour sélectionner le tireur le mieux classé au classement régional une fois enlevé les tireurs sélectionnés par le classement national (FFE +quota).

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M15

EPREUVES COMPTABILISEES DANS LE CLASSEMENT	Coefficient
H 2036 LIGUE	1,5
H 2036 ZONE	2
H 2036 Nat.	2,5
Championnat Nouvelle-Aquitaine	2
Meilleur résultat en M15 ou M17 (Open) CN M17	1

POUR LES EQUIPES : Un quota de trois équipes est réservé à la Nouvelle-Aquitaine pour la saison sportive.

Les équipes seront constituées de 4 tireurs de la Nouvelle-Aquitaine.

La composition des équipes se fera dans l'ordre du classement national des tireurs après l'épreuve nationale pour chaque arme.

Sur proposition du cadre technique cette règle pourra être aménagée si l'un des tireurs a été absent en cours d'année pour une raison liée à son état de santé ou à sa participation à une compétition internationale.

Participer aux actions de ligue de la catégorie concernée permettra de prétendre à la sélection par équipe.

Le choix des capitaines d'équipes est sous la responsabilité de la commission en cas de litige c'est le responsable de l'ETR qui statuera.

Epreuves régionales :

Formule :

2 tours de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule et tableau d'élimination directe sans tirer la troisième place. Le classement pour le tableau se fait sur les 2 tours de poule.

En fonction des possibilités techniques et du nombre d'inscrits, l'organisateur et le cadre technique responsable de l'arme (Jeanne Colignon) pourront adapter la formule la veille de l'épreuve pour qu'il y ait un maximum de matchs tirés (2 tours de poules, tableau de repêchage, tableau B ...).

En cas de tableau B, le classement final sera établi à l'issue des tableaux A et B.

5. ORGANISATION SPORTIVE M17/M20

Epreuves nationales Cf. Règlement fédéral

5.1 EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE M17/M20

La saison sportive M17/M20s'articule autour de :

- 3 épreuves Nouvelle-Aquitaine
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe sélectif pour les Championnats de France N3

Formule individuelle : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule et tableau d'élimination directe sans tirer la troisième place.

En fonction des possibilités techniques et du nombre d'inscrits, l'organisateur et le cadre technique responsable de l'arme (Jeanne Colignon) pourront adapter la formule la veille de l'épreuve pour qu'il y ait un maximum de matchs tirés (2 tours de poules, tableau de repêchage, tableau B ...).

5.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20 HOMME ET DAME

La sélection sera envoyée aux clubs 25 jours avant l'épreuve à l'issue de la réception des listes fédérales

Epreuves INDIVIDUELLE N1 / N2 / N3 ; Homme et Dame

Cf Règlement fédéral

N1 Homme et dame : Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.

N2 homme: les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée, non-qualifiés en N1.

N2 Dame : 64 tireuses sélectionnées (dont 1 quota par ligue + 44 quotas repartis par région)

La sélection se fait au niveau de la Ligue, tous les quotas octroyés par la FFE seront repartis par le classement régional.

N3 Homme : 84 tireurs sélectionnés (dont 1 quota par ligue + 64 quotas repartis par région)

La sélection se fait au niveau de la Ligue, tous les quotas octroyés par la FFE seront repartis par le classement régional.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 EPEE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M17 Rodez	2,5	2 EN sur 3 EN
EN M17	2	
Championnat Nouvelle-Aquitaine M17	2	
EN M20 / open	1	On prend en compte les 4 meilleurs résultats
Épreuves régionales NA M20/M17	1,5	

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 EPEE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M20 Rodez, Toulouse	2,5	2 EN sur 3 EN
EN M20	2	
Championnat Nouvelle Aquitaine M20	2	
EN senior / open	1	On prend en compte les 4 meilleurs résultats
Épreuves régionales NA M20/SENIOR	1,5	

Epreuves EQUIPE

N1 / N2 / N3 ; Homme et Dame

Cf. Règlement fédéral

Epreuve équipe N1 / N2 :

Epée Homme : Les équipes classées de 1 à 8 du classement national par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

Epée dame : Les équipes classées de 1 à 8 à l'issue de la phase de poules sont qualifiées pour le tableau N1/N2

Epreuve équipe N3

Epée Homme : Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la ½ finale des CF par équipes + 1 équipe par comité + quotas régionaux:

Epée dame : Les équipes classées de la 9ème à la dernière place du classement de la phase de poules + 1 équipe par comité + quotas régionaux.

Mode de sélection des équipes N3 : L'épreuve sélective se fera lors du Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine se tirera en 2 phases :

- 1- Une phase qualificative sans les équipes déjà qualifiées* pour un Championnat de France. Cette phase se terminera dès que toutes les équipes qualifiées seront connues.
- 2- Une phase pour le titre Nouvelle-Aquitaine composée de l'ensemble des équipes qualifiées aux Championnats de France toutes divisions confondues (Y compris les équipes qualifiées lors de la phase 1).

* composées des 3 tireurs du club les mieux classés

Formules :

Phase 1 : Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe jusqu'à l'obtention des équipes qualifiées.

Exemple : 1 quota on tire la finale ; 2 quotas on ne tire pas la finale ; 3 quotas on tire la troisième place ; 4 quotas on ne tire pas les ½ finales....

Phase 2 : Tableau d'élimination directe composé des équipes déjà qualifiées et des équipes issues de la phase qualificative. Le classement d'entrée de ce tableau se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe.

Le classement du Championnat Nouvelle-Aquitaine se fait sur le classement de la phase 2 suivi du classement de la phase 1.

Les équipes sélectionnées via les épreuves nationales, libèrent le quota pour les équipes suivant le résultat de l'épreuve sélective.

6. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M23

Mode de sélection : les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement senior, actualisé à l'issue de la dernière épreuve nationale. Cf. RS FFE

7. ORGANISATION SPORTIVE SENIORS

Epreuves nationales Cf. Règlement Sportif épée FFE

- La saison sportive SENIOR s'articule autour de :
- 3 épreuves Nouvelle-Aquitaine
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe sélectif pour les Championnats de France N3

7.1 EPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES SENIORS

Système des séries sur les épreuves nationales

Epreuve nationales Dame sur 1 journée

Ouverte aux séries 1 à 6

Entrée progressive des tireurs : voir règlement FFE

Epreuve nationales Homme sur 1 ou 2 journées

Ouverte aux séries 1 à 8

Epreuve de qualification : entrée progressive des tireurs : voir règlement FFE

SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

La sélection sera envoyée aux clubs 25 jours avant l'épreuve à l'issue de la réception des listes fédérales

Epreuves INDIVIDUELLES N1 / N2 / N3 ; Homme et Dame

N1 homme (Série 1 : 32 tireurs) et dame (Série 1 : 32 tireuses) et N2 Homme (Série 2 : 32 tireurs) et dame (Série 2 : 32) Cf. Règlement Sportif FFE

N3 DAME : 64 tireuses : série 3 + 1 quota par ligue + 44 tireurs par quotas régionales.

La sélection régionale se fait au niveau de la Ligue, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional.

N3 HOMME: 112 tireurs série 3 + 1 quota par ligue + 76 tireurs par quotas régionales.

La sélection régionale se fait au niveau de la Ligue, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR EPEE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
Epreuves Nationales	2	3EN sur 5 EN + EFC Colmar
Épreuves régionales NA	1,5	2 EN sur 3 EN
Championnat Nouvelle-Aquitaine	2	
Compétitions open (Challenges...)	1	2 meilleurs résultats

Epreuves EQUIPES N1 / N2 / N3 ; Homme et Dame

Cf. Règlement FFE

N1 et N2 Cf. Règlement Sportif FFE

Les sélections des équipes dame N1/N2 se font à la suite d'une poule unique de 16 équipes sur 3 épreuves

N3 : 1 équipe par ligue + 13 équipes qualifiées par quotas régionaux,
La sélection se fait sur quotas régionaux

Mode de sélection équipes N3 : L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine se tirera en 2 phases :

- 1- Une phase qualificative sans les équipes déjà qualifiées* pour un Championnat de France. Cette phase se terminera dès que toutes les équipes qualifiées seront connues.
- 2- Une phase pour le titre Nouvelle-Aquitaine composée de l'ensemble des équipes qualifiées aux Championnats de France toutes divisions confondues (Y compris les équipes qualifiées lors de la phase 1).

* composées des 3 tireurs du club les mieux classés

Formules :

Phase 1 : Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe jusqu'à l'obtention des équipes qualifiées.
Exemple : 1 quota on tire la finale ; 2 quotas on ne tire pas la finale ; 3 quotas on tire la troisième place ; 4 quotas on ne tire pas les ½ finales....

Phase 2 : Tableau d'élimination directe composé des équipes déjà qualifiées et des équipes issues de la phase qualificative. Le classement d'entrée de ce tableau se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe.

Le classement du Championnat Nouvelle-Aquitaine se fait sur le classement de la phase 2 suivi du classement de la phase 1.

Épée hommes N1 et N2 :

Un tireur participant à la ½ finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra tirer que dans cette division à l'occasion des finales du championnat de France par équipes.

Un tireur participant à la finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra pas être engagé aux championnats de France par équipes N2 ou N3.

Un tireur participant aux épreuves régionales de qualification pour la N3 ne pourra pas être engagé pour la finale des championnats de France par équipes N1.

Épée dames N1 et N2 :

Une tireuse participant à au moins l'une des trois journées par équipes N1 ne pourra pas être engagée en N3 à l'occasion de la finale des championnats de France par équipes.

Une tireuse participant à la finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra pas être engagée pour les championnats de France par équipes N2 ou N3.

Une tireuse participant aux épreuves régionales de qualification pour la N3 ne pourra pas être engagée pour la finale des championnats de France par équipes N1.

Les équipes sélectionnées via les épreuves nationales, libèrent le quota pour les équipes suivant le résultat de l'épreuve sélective.

8. CATEGORIE VETERAN 3 ARMES

8.1 EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE : Cf. règlement sportif FFE

La saison sportive VETERAN s'articule autour de :

- 3 épreuves Nouvelle-Aquitaine
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe

Pas de mixité dans les poules quel que soit le nombre de tireurs.

FORMULE INDIVIDUELLE :

Pour les hommes :

A partir de 6 tireurs dans une catégorie :

Formule : tour de poule et tableau d'élimination direct

Si moins de 6 tireurs en V1 ou V2 et V3 ou V4, les catégories seront regroupées :

V1 avec V2 et V3 avec V4

Formule : tour de poules, tableaux d'élimination directe par catégorie V1, V2, V3 et V4

Pour les dames à l'issue des poules, un TED avec les catégories V1/V2 et V3/V4. En fonction du nombre de participants, l'organisateur pourra faire un tableau unique sous réserve de l'accord de toutes les participantes.

En fonction du plateau technique et du nombre de participants, le directoire technique et le référent de l'arme pourront adapter la formule.

ARBITRAGE

L'organisateur fera au mieux pour attribuer suffisamment d'arbitres pour les poules et les TED mais l'auto arbitrage est autorisé en vétérans dans les Poule et TED, un arbitre obligatoire à partir de la ½ finale de chaque catégorie.

Sont autorisés à arbitrer les arbitres au moins en formation régionale.

A partir de la catégorie M17 les arbitres départementaux sont autorisés à arbitrer avec l'accord préalable de la CRA en fonction de leur âge et de leurs compétences.

8.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

La sélection sera envoyée aux clubs 25 jours avant l'épreuve à l'issue de la réception des listes fédérales

cf. règlement FFE et cahier des charges spécifique à chaque arme.

SELECTIONS INDIVIDUELLES :

EPEE HOMME :

- Catégories V1 / V2 / V3 : les 32 premiers du classement FFE, à jour à l'issue de la dernière épreuve nationale + 1 quota par ligue + 33 tireurs qualifiés par quotas régionaux

La sélection se fait au niveau du LENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- Tous les quotas seront répartis par le classement régional.

V4 Hommes : Open

EPEE DAMES : Open

SELECTIONS PAR EQUIPE : CF. règlement fédéral

Hommes et Dames les épreuves sélectives sont ouvertes aux équipes de clubs et aux EIC Cf. Conditions règlement FFE

Deux catégories : vétérans (V1 et V2) et grand vétérans (V3 et V4) sont séparées lors du championnat.

EPEE DAMES VETERAN :

Les équipes classées de 1 à 8 à l'issue de la phase de poules sont qualifiées pour le tableau N1/N2

N3 : Les équipes classées de la 9ème à la dernière place du classement de la phase de poules. + 1 équipe par ligue

EPEE DAMES GRAND VETERAN :

Epreuve ouverte aux équipes de clubs et EIC.

EPEE HOMMES VETERAN / GRAND VETERAN:

N1/N2 : Les 32 premières équipes du classement national par équipes à l'issue de la dernière épreuve nationale, sont qualifiées pour le tableau de N1/N2

N3 : 1 équipe par ligue métropolitain + 13 équipes qualifiées par quotas régionaux

Mode de sélection équipes N3 : L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine se tirera en 2 phases :

- 1- Une phase qualificative sans les équipes déjà qualifiées* pour un Championnat de France. Cette phase se terminera dès que toutes les équipes qualifiées seront connues.
- 2- Une phase pour le titre Nouvelle-Aquitaine composée de l'ensemble des équipes qualifiées aux Championnats de France toutes divisions confondues (Y compris les équipes qualifiées lors de la phase 1).

* composées des 3 tireurs du club les mieux classés

Formules :

Phase 1 : Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe jusqu'à l'obtention des équipes qualifiées.

Exemple : 1 quota on tire la finale ; 2 quotas on ne tire pas la finale ; 3 quotas on tire la troisième place ; 4 quotas on ne tire pas les ½ finales....

Phase 2 : Tableau d'élimination directe composé des équipes déjà qualifiées et des équipes issues de la phase qualificative. Le classement d'entrée de ce tableau se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe.

Le classement du Championnat Nouvelle-Aquitaine se fait sur le classement de la phase 2 suivi du classement de la phase 1.

Les équipes sélectionnées via les épreuves nationales, libèrent le quota pour les équipes suivant le résultat de l'épreuve sélective.

CLASSEMENT REGIONAL :

EPEE : un classement sera établi par catégorie et par sexe dans la semaine après la dernière compétition effectuée.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : VETERANS

Compétitions	Coefficient	
EN	1.5	Parmi les 2 meilleurs EN
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine	3	
3 Épreuves Nouvelle-Aquitaine	2	On prend en compte les 3

INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

- Les Championnats de France pour chaque catégorie comptent dans le classement final de la saison au coefficient 1.5. Les points du championnat de France N-1 sont retirés lors de la sélection des championnats de France de la saison en cours.
- « Open » signifie que toutes les compétitions individuelles identifiées sur l'extranet de la fédération (qu'elles soient ou non en Nouvelle-Aquitaine) sont ouvertes sans condition.
- Pour les épreuves Nouvelle-Aquitaine, le classement pour la constitution des poules se fait de la manière suivante :
 - 1- On prend en compte le classement national
 - 2- Pour les tireurs non classés, on prend en compte le classement régional.
Pour la première épreuve NA en prendra en compte le classement régional N-1

9 STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX

3 stages sont prévus selon les modalités suivantes :

- **Durée** fixée à 3 jours pendant vacances scolaires de Toussaint – février - avril
- **Lieu** : DAX, VILLENEUVE SUR lot, CREPS Talence
- **Calendrier et Sélection** selon classement régional et critères spécifiques
- Stage 1 : Du 25 soir au 28 octobre ; DAX
 - M13 / M15 open M17

Pour la sélection au premier stage, elle se fera sur le classement régional de l'année passée, actualisé avec le résultat de l'ER 1 M15.

- Stage 2 : Du 15 au 19 février ; VILLENEUVE SUR LOT
 - M13 / M15 open M17
- Stage 3 : Du 12 au 16 avril ; CREPS
 - M13 / M15 open M17

Animations M13 : maintien d'un volume de 3 journées (3 au Sud / 3 au Nord/ 3 au centre), le samedi de 10h à 17, territorialisées.

La participation des tireurs sera ouverte (limitée en fonction des capacités d'accueil des structures organisatrices) ; le lieu de participation sera laissé au choix des tireurs. Le contenu de ces journées sera écrit et communiqué à tous pour le début de saison, avec une trame commune à tous les secteurs.

Encadrement des stages et animations :

- CTS et maîtres d'armes de l'ETR Nouvelle Aquitaine
- Maîtres d'armes de proximité
- Enseignants en formation

10. INTEGRATION DES HANDISPORTS

Lors d'un Championnat Nouvelle Aquitaine, un championnat Nouvelle Aquitaine handisport sera organisé en parallèle.

Une compétition Handisport peut être organisée en parallèle des épreuves de ligue sur demande des clubs ayant une section handisport.